



Parti socialiste
jurassien

motion n° 1141

PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Pour une assurance des soins dentaires dans le Jura

Depuis plusieurs années, il est constaté que de plus en plus de personnes renoncent à se faire soigner leurs problèmes dentaires pour des raisons financières évidentes. Il faut dire que la facture du dentiste fait presque aussi mal que la fraiseuse !

Cette problématique concerne principalement les personnes à revenu modeste mais aussi la classe moyenne et en particulier les familles dont les frais en la matière peuvent très vite exploser.

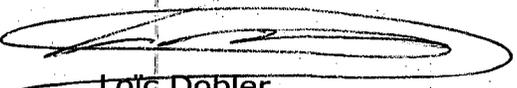
Il existe bien entendu des possibilités de prise en charge mais celles-ci restent marginales. Ainsi il existe quelques possibilités au niveau des assurances sociales. Par ailleurs, les assurances privées proposent également ce genre d'offres mais à des prix relativement prohibitifs et dont la couverture des coûts n'est souvent que partielle.

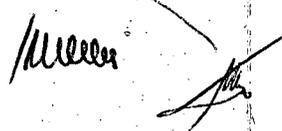
Les communes jurassiennes contribuent également au financement des soins dentaires pour les enfants de 4 à 16 ans. L'instauration d'une assurance obligatoire en matière de santé bucco-dentaire n'aurait donc pas forcément pour conséquence une augmentation des contributions des collectivités publiques. Ceci grâce au financement paritaire employés-employeurs.

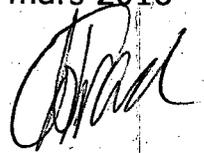
Aussi, il est demandé au Gouvernement jurassien :

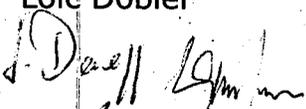
- 1) D'entreprendre les démarches afin d'instituer une assurance obligatoire destinée à garantir la santé bucco-dentaire de la population jurassienne ;**
- 2) Le financement devra être assuré par un prélèvement paritaire sur les salaires analogue à celui de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) ainsi que par une contribution des collectivités publiques.**

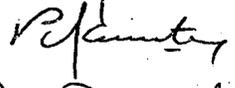
Le responsable :


Lotc Dobler



Delémont, le 23 mars 2016



F. Accardi


R. Borel